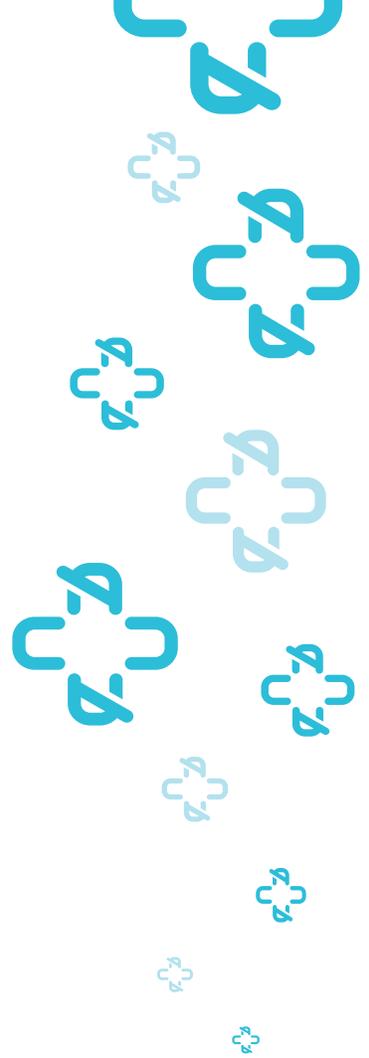


ASSOCIATION DES
CHIRURGIENS DENTISTES
DU QUÉBEC



Mémoire

de l'Association
des chirurgiens dentistes du Québec
(ACDQ)

présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires
2023-2024

Février 2023

Présentation

L'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ) est une association professionnelle qui regroupe 4300 dentistes, essentiellement des généralistes, mais également des dentistes en santé publique et des dentistes pédiatriques. Elle a pour mission l'étude, la défense et le développement des intérêts professionnels, économiques et sociaux de ses membres.

La plupart de ses membres travaillent en clinique privée et procurent des soins buccodentaires à des patients partout au Québec. Ils et elles traitent tous les types de patients, notamment les enfants de moins de dix ans et les prestataires d'une aide

financière de dernier recours, ces deux derniers groupes étant couverts par le régime public de soins dentaires.

En outre, l'ACDQ assure la reconnaissance des compétences de ses membres et contribue à leur formation. Elle défend la valeur et l'importance de leurs services et négocie en leur nom toutes les ententes jugées nécessaires. Elle soutient également la recherche, l'action sociale et l'aide humanitaire : ainsi, elle appuie activement les initiatives des Auberges du cœur et des Dentistes sans frontières.

Introduction

L'ACDQ souhaite profiter des consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec pour présenter certaines de ses priorités, qui ont un impact sur la santé buccodentaire de la population québécoise.

L'impact économique des soins dentaires au Québec est important, car il représente des retombées de plusieurs milliards de dollars par année. La participation de l'ACDQ s'inscrit ici dans un désir général de partage de sa vision et de ses idées en matière de santé buccodentaire afin de contribuer au développement économique et social du Québec.

En effet, l'ACDQ souhaite sensibiliser le gouvernement à la réalité des dentistes et à leurs enjeux les plus préoccupants. Parmi ceux-ci figurent la rareté de la main-d'œuvre et l'accessibilité aux soins buccodentaires. Afin d'en minimiser les conséquences, l'Association propose dans son mémoire quelques solutions à la portée des décideurs du gouvernement du Québec.

Minimiser les effets de la rareté de la main-d'œuvres dans les cliniques dentaires

La pénurie de main-d'œuvre affecte durement le milieu de la santé dentaire et touche, à divers degrés selon les régions du Québec, toutes les catégories de personnel des cliniques dentaires privées, mais plus particulièrement les hygiénistes dentaires. En effet, selon la plus récente mise à jour par Emploi-Québec des diagnostics à moyen terme (2023), la profession d'hygiéniste dentaire se retrouvera en déficit de main-d'œuvre dans la plupart des régions du Québec.

La rareté de la main-d'œuvre survient alors que les soins dentaires sont en forte demande, notamment en raison du vieillissement de la population (la proportion des personnes édentées diminuant d'année en année) et des nombreuses campagnes de sensibilisation à l'importance de la santé buccodentaire et d'une saine hygiène de la bouche, et ce, dès l'enfance.

En réponse à cet enjeu, le conseil d'administration de l'ACDQ a adopté en 2021, un plan d'action visant à atténuer les effets de la pénurie de main-d'œuvre. Le développement d'une marque employeur pour les cliniques dentaires figure parmi les éléments phares de ce plan et une campagne publicitaire a été lancée en septembre 2022 pour encourager la relève à faire carrière dans le milieu dentaire.

En parallèle, l'Association a multiplié les rencontres avec ses partenaires gouvernementaux et institutionnels afin

de les sensibiliser à cet enjeu et trouver des solutions durables. Le développement de programmes de formation, l'élargissement de l'accessibilité à ces différents programmes et la pérennité de l'offre d'enseignement sont des éléments fondamentaux pour assurer le bon fonctionnement de nos cliniques. L'aide du gouvernement est primordiale.

À cet égard, l'ACDQ a salué à maintes reprises l'annonce de l'octroi d'une aide financière de près de 555 000 \$ du gouvernement du Québec au cégep de Saint-Hyacinthe, en mai 2021, pour le déploiement d'une formation accélérée en hygiène dentaire destinée aux dentistes formés à l'étranger. Il s'agissait de l'une de nos demandes conjointes avec l'Ordre des hygiénistes du Québec. Cependant, à l'heure actuelle, force est d'admettre qu'il est nécessaire de pérenniser son financement pour assurer le maintien de cette formation accélérée.

L'ACDQ s'est aussi réjouie de l'annonce de l'implantation de la technique en hygiène dentaire au cégep de Matane pour 2023-2024, parrainée par le cégep de Terrebonne. Cette nouvelle est particulièrement importante puisque jusqu'alors, aucun établissement collégial n'offrait la formation en hygiène dentaire à l'est de la ville de Québec. Alors que les procédures vont bon train à Matane, il appert désormais que l'inauguration d'un tel programme à Sherbrooke également saurait pallier le retard que l'on accuse en Estrie et dans les régions avoisinantes.

Recommandation 1

L'ACDQ propose au gouvernement du Québec d'augmenter et de soutenir l'offre de formation en hygiène dentaire afin de mieux servir l'ensemble du Québec.



Minimiser les effets de la rareté de la main-d'œuvres dans les cliniques dentaires (SUITE)

L'enjeu de la rareté de la main-d'œuvre en soins buccodentaires touche plus particulièrement les régions rurales et éloignées, notamment le Nord-du-Québec. Pour la plupart de ces territoires, il devient de plus en plus difficile de pourvoir les postes permanents ou de remplacements de dentistes. Les conditions d'exercice, qu'elles concernent la faible rémunération ou le manque d'incitatifs financiers, sont souvent pointées du doigt par les membres de l'ACDQ qui y pratiquent. Le gouvernement du Québec peut en témoigner par la difficulté de mettre en œuvre ses propres programmes et initiatives, dont les cliniques dentaires communautaires.

Conséquemment, l'offre de service est directement touchée par cette situation et peine à répondre à la demande. L'ACDQ réitère au gouvernement du Québec que des mesures incitatives mieux adaptées et plus robustes, dont l'augmentation de la rémunération, sont nécessaires afin d'assurer l'accessibilité et la pérennité des soins buccodentaires dans ces régions.

À cet égard, l'ACDQ souhaite souligner qu'il existe au fédéral le Programme canadien d'aide financière aux étudiants (PCAFE) qui vise à remédier à la pénurie de professionnels de la santé dans les communautés rurales et éloignées. Dans le cadre d'une consultation à l'automne dernier, l'ACDQ a demandé que les dentistes et hygiénistes dentaires du Québec soient dorénavant inclus dans ce Programme qui permet aux médecins et au personnel infirmier qui travaillent en régions éloignées d'avoir une exonération du remboursement de leur prêt d'étude. Cette solution pourrait être adoptée par Québec afin de favoriser le recrutement des dentistes dans les régions rurales et éloignées.

Dans le contexte d'une pénurie de main-d'œuvre importante dans un domaine qui touche directement la santé des Québécois, les étudiants en hygiène dentaire devraient également avoir accès aux bourses Perspective Québec.

Recommandation 2

L'ACDQ demande au gouvernement d'accorder un pardon de prêt aux étudiants en médecine dentaire et hygiène dentaire qui choisissent de pratiquer dans les régions rurales et éloignées. De plus, les étudiants en hygiène dentaire devraient avoir accès à des incitatifs tels que le programme de bourses Perspective Québec

Améliorer la santé buccodentaire des Québécois et Québécoises et favoriser l'accès aux soins dentaires

L'ACDQ souhaite favoriser l'accessibilité aux soins buccodentaires des clientèles vulnérables, dont les résidents des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Une meilleure santé de la bouche contribuera certainement à l'amélioration de leur santé globale, de même que de leur qualité de vie. L'Association s'est d'ailleurs montrée favorable au programme québécois de soins buccodentaires et de soins d'hygiène quotidiens de la bouche en CHSLD, et offre sa pleine collaboration au gouvernement pour la mise en place d'un projet pilote qui vise à offrir des soins préventifs et curatifs aux résidents des CHSLD.

Cela dit, en dépit du projet pilote précédemment nommé, il nous apparaît important de profiter des consultations prébudgétaires afin de garantir que les

ressources financières pour la mise en place d'un tel service soient adéquatement prévues au budget.

Nous considérons que le panier de services proposé doit être adapté aux nombreux besoins des résidents des CHSLD. En effet, celui-ci doit englober toute la gamme de soins que l'on retrouve dans le Guide des tarifs de l'ACDQ. Jusqu'à maintenant, les traitements autorisés étaient plutôt restreints, limitant l'intervention du dentiste dans son exercice. L'ACDQ croit cependant au bien-fondé de ce programme. Avec l'augmentation rapide du nombre de bénéficiaires en CHSLD ayant conservé leur dentition naturelle, il est urgent que ce programme ait du succès à très court terme.

Recommandation 3

L'ACDQ demande au gouvernement du Québec d'implanter le projet pilote de soins buccodentaires en CHSLD et de le rendre permanent.

L'ACDQ propose de bonifier l'enveloppe budgétaire allouée au programme pour prendre en compte la totalité des coûts réellement engagés et d'élargir le panier de services du programme afin d'y inclure un ensemble de traitements répondant à tous les besoins de la clientèle admissible.

3



Améliorer la santé buccodentaire des Québécois et Québécoises et favoriser l'accès aux soins dentaires (SUITE)

L'accessibilité aux soins de santé buccodentaire pour les Québécois et Québécoises est une priorité centrale pour l'ACDQ et ses membres. Les dentistes sont tout à fait conscients que les tarifs des soins dentaires deviennent de moins en moins abordables et progressent plus rapidement que la capacité de payer des patients. Cela dit, les dentistes sont dépendants d'un écosystème qui ne cesse d'augmenter ses frais de fonctionnement. Nos études démontrent clairement que l'augmentation des frais dentaires ne vient absolument pas enrichir les dentistes.

Parmi la longue liste de frais d'exploitation d'une clinique dentaire s'ajouteront incessamment ceux qui découlent des nouvelles lignes directrices de l'Ordre des dentistes du Québec (ODQ) en matière d'asepsie et de traçabilité, telles que dictées dans son document Contrôle des infections et retraitement des dispositifs médicaux.

L'ACDQ s'est montrée claire à ce sujet dès le début : si l'ODQ n'est point en mesure de présenter une preuve scientifique que la procédure actuelle d'asepsie constitue un risque réel et mesurable pour le public, la mise à jour intransigeante de celle-ci ne résultera qu'en un coût additionnel aux patients des cliniques. Notre voix a trouvé un certain écho. Toutefois, malgré le souhait évoqué par l'ODQ d'alléger les règles qui seront imposées aux dentistes en matière de contrôle des infections, l'ACDQ tient à faire valoir l'importance qu'un soutien financier accompagne l'imposition de mesures et de règles qui peuvent avoir une incidence directe sur l'augmentation des frais d'exploitation et ultimement des tarifs des soins prodigués aux patients.

Les dentistes ne sont pas, pour la grande majorité, des employés de l'État. Ce sont d'abord et avant tout des docteurs en médecine dentaire dont le rôle principal au quotidien est de soigner leurs patients. Leur préoccupation de tous les instants est la santé buccodentaire de leur communauté. Le rôle d'entrepreneur arrive la plupart du temps second. Les dentistes doivent composer avec deux responsabilités qui parfois s'entrechoquent : celle de servir adéquatement tous leurs patients et celle d'assurer le bon fonctionnement de leur clinique. À cet égard, l'ACDQ se doit de garder le cap sur l'atteinte d'une meilleure accessibilité aux soins buccodentaires en demandant une aide financière au gouvernement du Québec.

D'ailleurs, nous nous permettons de rappeler qu'un récent jugement de la Cour d'appel du Québec, en lien avec la perception de taxes municipales des immobilisations par attaches, risque d'engendrer des coûts de plusieurs milliers de dollars supplémentaires en taxes municipales pour nos membres. Essentiellement, le jugement en question permettrait aux municipalités d'inclure tout équipement fixé dans l'évaluation de la valeur des immeubles où sont situées les cliniques dentaires.

Quand on sait que les équipements coûteux d'une clinique dentaire comme les chaises et appareils de radiographie, entre autres, sont fixés, on peut facilement imaginer la hausse de la valeur foncière. Notre estimation produite à la demande de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, prévoit des augmentations pouvant aller jusqu'à 150 % de ce qui était perçu au cycle précédent. Le régime québécois des soins dentaires étant en très grande partie privé, il est évident que la facture devra une fois de plus être refilée aux patients.

Recommandation 4

L'ACDQ demande au gouvernement du Québec de soutenir les cliniques dentaires dans l'implantation de nouvelles mesures de contrôle des infections afin d'assurer à la population du Québec l'accès à un réseau de soins dentaires pérenne.

L'ACDQ demande au gouvernement du Québec, au nom de l'accessibilité aux soins dentaires, de voter un amendement à la Loi sur la fiscalité municipale pour exclure clairement les cliniques dentaires de ce type de taxation municipale.

Conclusion

En offrant des soins dentaires à des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises sur une base quotidienne, les dentistes en pratique privée sont les mieux placés pour déterminer la meilleure organisation des soins buccodentaires au Québec.

Dans les dernières années, alors que la plus grande crise sanitaire des cent dernières années battait son plein, les dentistes ont su mettre l'épaule à la roue. Ils ont dû adapter leurs cliniques et leur pratique, ont vu leur quotidien chamboulé et ont même prêté main-forte aux autres professionnels de la santé en participant à l'effort de vaccination. **Lorsqu'on réunit les conditions nécessaires à leur succès, les dentistes sont des acteurs de premier plan en santé globale.**

C'est pourquoi l'ACDQ tient à rappeler au gouvernement l'importance qu'elle soit consultée, en amont, lorsqu'il travaille sur des

dossiers pouvant concerner ses membres. Alors que le premier ministre du Québec, M. François Legault, entend faire des prochaines années un terrain de grand changement et de refontes, l'ACDQ affirme d'une voix tout aussi vive qu'elle est prête à travailler avec son gouvernement dans l'atteinte de nos buts communs.

Dans le présent mémoire, l'ACDQ propose des pistes de solution afin de résorber les effets de la rareté de la main-d'œuvre dans les cliniques dentaires, d'améliorer la santé buccodentaire des Québécois, et de favoriser l'accès aux soins dentaires. Elle salue les efforts déjà commencés, et espère être entendue en ce qui concerne les projets à venir.



Liste des recommandations

Recommandation 1

L'ACDQ propose au gouvernement du Québec d'augmenter et de soutenir l'offre de formation en hygiène dentaire afin de mieux servir l'ensemble du Québec.

Recommandation 2

L'ACDQ demande au gouvernement d'accorder un pardon de prêt aux étudiants en médecine dentaire et hygiène dentaire qui choisissent de pratiquer dans les régions rurales et éloignées. De plus, les étudiants en hygiène dentaire devraient avoir accès à des incitatifs tels que le programme de bourses Perspective Québec

Recommandation 3

L'ACDQ demande au gouvernement du Québec d'implanter le projet pilote de soins buccodentaires en CHSLD et de le rendre permanent.

L'ACDQ propose de bonifier l'enveloppe budgétaire allouée au programme pour prendre en compte la totalité des coûts réellement engagés et d'élargir le panier de services du programme afin d'y inclure un ensemble de traitements répondant à tous les besoins de la clientèle admissible.

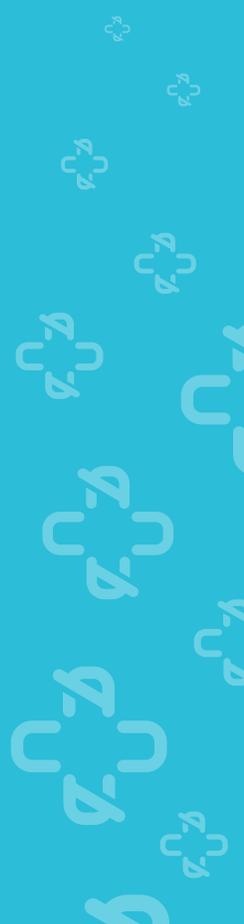
Recommandation 4

L'ACDQ demande au gouvernement du Québec de soutenir les cliniques dentaires dans l'implantation de nouvelles mesures de contrôle des infections afin d'assurer à la population du Québec l'accès à un réseau de soins dentaires pérenne.

L'ACDQ demande au gouvernement du Québec, au nom de l'accessibilité aux soins dentaires, de voter un amendement à la Loi sur la fiscalité municipale pour exclure clairement les cliniques dentaires de ce type de taxation municipale.



ADQ



**ASSOCIATION DES
CHIRURGIENS DENTISTES
DU QUÉBEC**

1425 — 425, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 3G5
Tél. : 514 282-1425 + 1 800 361-3794
Télec. : 514 282-0255